



JACQUEMINOIS

Volume 16, numéro 11, 28 novembre 2024

Alors que l'année 2024 s'achève, l'heure est venue de faire une pause pour réfléchir à la richesse de ce que nous avons, non seulement en biens matériels, mais aussi en liens humains et en solidarité. Cette période est une occasion précieuse de se recentrer sur ce qui compte vraiment : le partage, l'entraide et la joie de vivre ensemble.

C'est dans cet esprit que la traditionnelle guignolée de Saint-Jacques-le-Mineur aura lieu le 1er décembre prochain. Cet événement annuel est une opportunité pour ceux qui le peuvent de donner généreusement. Chaque geste compte, car les dons recueillis permettent d'apporter un peu de chaleur et de réconfort à des familles de notre communauté qui traversent des moments difficiles.

Les enfants, eux aussi, auront de quoi s'émerveiller grâce au dépouillement d'arbre de Noël organisé le dimanche 8 décembre au parc Camille-Beaudin (263, route Édouard VII). Un après-midi festif les attend, avec des activités variées et, bien sûr, un cadeau pour chaque enfant inscrit. Petits et grands, vous êtes invités à nous rejoindre pour cette activité familiale remplie de surprise et de magie de Noël.

Enfin, en cette fin d'année, votre conseil municipal souhaite à chacune et chacun un temps des Fêtes empreint de moments heureux, entouré de ceux qui vous sont chers. Que 2024 laisse place à une nouvelle année porteuse d'espoir, de santé et de prospérité pour tous.

La beauté des Fêtes réside dans notre capacité à partager non seulement ce que nous avons, mais aussi qui nous sommes. Ensemble, continuons à bâtir une communauté unie et accueillante. Joyeuses Fêtes à tous et à toutes!

Votre conseil municipal


INFORMATIONS SUR LES SÉANCES DU CONSEIL

Prochaine rencontre :

 Mardi 17 décembre 2024 | Séance extraordinaire de budget 2025 et d'adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les exercices 2025 à 2027 à 18 h

Mardi 17 décembre 2024 | Séance ordinaire à 19 h

Lieu: 20, rue Principale

 Les séances sont diffusées en simultané sur la plateforme TEAMS

 L'enregistrement est rendu disponible au lendemain des séances sur la chaîne YouTube et le site internet.

FERMETURE BUREAU MUNICIPAL

entre le 23 décembre 2024 et le 3 janvier 2025 inclusivement

JOYEUSES FÊTES!



Élections générales 2025

Déjà moins d'un an avant la tenue des prochaines élections générales municipales, soit le 2 novembre 2025. Ces prochaines élections seront quelque peu différentes alors que le territoire de Saint-Jacques-le-Mineur sera divisé pour la première fois en districts électoraux.

Cela signifie qu'au moment de recevoir l'avis d'inscription sur la liste électorale, les électeurs seront aussi informés du district dans lequel ils devront voter. Pour les candidates et candidats, la situation demeure similaire au sens où les sièges sont remplacés par des districts. Il n'est pas nécessaire d'habiter dans le district pour lequel l'on est élue ou élu.

Lors des élections générales, le poste de mairesse ou maire et les 6 postes de conseillères ou conseillers doivent être comblés par l'un des scénarios suivants :

- Si une seule personne se présente pour un poste, celle-ci est élue par acclamation;
- Si plus d'une personne se présentent pour un poste, il y a tenue d'une élection pour les districts concernés ou pour l'ensemble du territoire dans le cas du siège à la mairie ;
- Si aucune personne ne se présente sur un poste, celui-ci doit faire l'objet d'un recommencement d'élection quelques semaines plus tard jusqu'à temps qu'il soit comblé par l'un ou l'autre des deux premiers scénarios.

La présidence d'élection locale pourra recevoir des candidatures à compter du vendredi 19 septembre 2025. Même si cette date semble lointaine, la préparation au dépôt d'une candidature n'est pas à négliger. Il est donc important pour quiconque qui présenterait un intérêt politique, de bien comprendre les exigences, les conditions d'éligibilité et les devoirs et responsabilités qui accompagnent le statut d'un élu municipal. On vous invite à consulter le site internet du gouvernement du Québec pour tous les détails au lien suivant : [Élections municipales 2025 | Gouvernement du Québec](#).

Toute l'information nécessaire vous sera transmise au cours de la prochaine année et une page sera bientôt ajoutée sur le site internet de la municipalité.

Nouveau règlement en vigueur

Règlement numéro AD-100-2 modifiant le règlement numéro AD-100 régissant la tenue des séances du conseil municipal

L'objet de ce règlement est de modifier l'ordre du jour statutaire des séances du conseil et d'intégrer les dispositions prévues par le projet de Loi 57 conformément à l'ajout de l'article 159.1 au Code municipal du Québec (RLRQ, C-27.1).

DOSSIERS FINANCES ET TRÉSORERIE

Dépôt de rôle d'évaluation 2025-2027

Le 29 octobre dernier, le rôle d'évaluation des immeubles du territoire pour les exercices financiers 2025-2026 et 2027 a été déposé au bureau municipal. Le rôle d'évaluation est le registre public définissant la valeur des biens immobiliers d'un territoire en vue d'établir l'impôt foncier. Les valeurs des immeubles sont déterminées en fonction du marché par des professionnels en évaluation foncière.

Tel que prescrit par la loi, les évaluateurs de la firme FQM Évaluation, mandatés par la MRC des Jardins-de-Napierville, effectuent des visites à domicile afin de s'assurer, une fois tous les sept ans pour chaque unité d'évaluation, de l'exactitude des données inscrites au rôle aux fins de la taxation foncière municipale. Il est également stipulé que les évaluateurs mandatés peuvent visiter et examiner un bien situé sur le territoire entre 8 h et 21 h du lundi au samedi (sauf un jour férié).

Le conseil municipal n'a pas à approuver le rôle d'évaluation. Qui plus est, afin de préserver l'intégrité du rôle d'évaluation, la municipalité ne peut déposer de demande de révision à l'égard d'un bien inscrit au rôle au nom d'un tiers, à moins que cette demande ne soit fondée sur une question de droit.

Il revient donc au contribuable qui s'estime lésé de contester une inscription au rôle en déposant une demande de révision administrative auprès de la municipalité ou de la MRC. Si la révision administrative n'a pas permis de résoudre le litige, un recours peut être exercé devant le Tribunal administratif du Québec.

En cette première année de dépôt de rôle, une copie de l'avis d'évaluation de chaque immeuble sur le territoire sera aussi transmise avec le compte de taxes de l'année 2025 en février prochain. Avec la hausse du marché immobilier connue partout dans la province dans les dernières années, la valeur globale imposable des immeubles du territoire a bondi considérablement. Les membres du conseil municipal tiennent à rassurer la population qu'ils sont conscients des impacts d'une telle hausse, qu'ils partagent vos craintes et qu'ils prendront les décisions budgétaires pour la prochaine année en conséquence de cette réalité.

Dépôt du budget 2025 et du PTI 2025-2026-2027

Les citoyennes et citoyens sont conviés le mardi 17 décembre prochain à une séance extraordinaire, qui débutera à 18 h à la salle de conseil située au 20, rue Principale. Cette séance portera exclusivement sur l'adoption du budget municipal pour l'exercice financier 2025, ainsi que sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations pour les exercices 2025 à 2027.

Cette rencontre permet de mieux comprendre la répartition des dépenses de la municipalité, d'être informé des projets à venir et des investissements conséquents, et de connaître en primeur les taux de taxation du prochain exercice. La période de questions pour cette séance porte exclusivement sur les points à l'ordre du jour.

DOSSIERS TRAVAUX PUBLICS

Règlement sur le déneigement des entrées privées

En vertu de l'article 498 du Code de la sécurité routière (C-24.2), il est interdit de déposer ou de jeter de la neige sur les voies de circulation ou les accotements des chemins publics lors du déneigement d'entrées et de stationnements privés.

Le non-respect de ce règlement peut être passible d'une amende, l'objectif de ce rappel n'est pas de punir, mais bien de favoriser la cohabitation et le respect des biens publics.



Stationnement hivernal

On vous rappelle qu'en vertu de l'article 5.9 du règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, applicable par la Sûreté du Québec (MRC2022), il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur les voies de circulation **entre 23 h et 6 h en période hivernale, soit du 15 novembre au 15 avril sur tout le territoire.**

Le non-respect de ce règlement peut être passible d'une amende, toutefois la municipalité fait preuve de latitude dans l'application de cet article et demande surtout la collaboration des citoyens lors de précipitations afin d'assurer un déneigement efficace et rapide du territoire.



Projet d'Hydro-Québec - Ligne d'interconnexion Hertel-New York

NUMÉRO À RETENIR POUR TOUTES INFORMATIONS OU PLAINTES : 1 877 653-1139

SITE INTERNET : <https://www.hydroquebec.com/projets/interconnexion-hertel-new-york/travaux.html>



- 1 Rang Saint-Marc** - Entre l'entrée de la carrière St-Philippe (DJL) et Route Édouard VII
Date de fin : 29 novembre 2024
ENTRAVE COMPLÈTE entre l'entrée de la carrière St-Philippe (DJL) et la montée Signer
ENTRAVE PARTIELLE pour travaux de resurfaçage final de la chaussée (démantèlement pavage temporaire et pavage permanent). Circulation en alternance maintenue avec signaleurs pendant les travaux.
- 2 Rang Saint-André** - Entre montée Langevin et montée Saint-Jacques
Date de fin : 20 décembre 2024
ENTRAVE COMPLÈTE d'une voie lors de travaux d'excavation et maintien de la circulation locale, le jour avec signaleurs.
- 3 Montée Saint-Jacques** - Entre rang Saint-Philippe Sud et Sortie Aut.15 Nord
Date de fin : 20 décembre 2024
ENTRAVE PARTIELLE d'une voie lors de travaux de forage et de canalisation, le jour avec signaleurs et/ou escorte routière, et feux de circulation pour alternance les soirs et fin de semaines.
*Passage en tout temps pour Services publics, livraisons et circulation locale.
**Aménagement de deux voies de contournement à proximité de la sortie 29 pour maintien de la circulation.

PROGRAMMATION HIVER 2025

MULTI-SPORTS

LUNDI

13 janvier au 24 mars (congé le 3 mars)

Groupe 2 à 5 ans : 17 h 30 à 18 h 10

Groupe 6 à 12 ans : 18 h 15 à 19h05

Lieu : École Saint-Jacques (115, rue Renaud)

TARIF : 80\$ / enfant

DANSE EN LIGNE

MARDI

21 janvier au 22 avril

Groupe débutant : 19 h à 20 h

Groupe novice : 20 h à 21 h

Lieu : École Saint-Jacques (115, rue Renaud)

TARIF : 100\$ / personne

TECHNOSCIENCE

Les p'tits débrouillards

MERCREDI

5 février au 12 mars

Enfant niveau primaire

Lieu : Chalet des loisirs (263, route Édouard VII)

TARIF : 95\$ / enfant

KARATÉ

VENDREDI

17 janvier au 11 avril (congé le 7 mars)

Débutant (à partir de 5 ans) : 18 h à 19 h

Intermédiaire : 19 h 15 à 20 h 30

Lieu : École Saint-Jacques (115, rue Renaud)

TARIF : 90\$ / personne

ÉVEIL MUSICAL

LUNDI

20 janvier au 7 avril (congé le 3 mars)

Enfants de 2 à 5 ans

18 h à 18 h 45

Lieu : Chalet des loisirs (263, route Édouard VII)

TARIF : 90\$ / enfant

ZUMBA

MARDI

4 février au 25 mars

19 h à 20 h

Lieu : Chalet des loisirs (263, route Édouard VII)

TARIF : 90\$ / personne

YOGA

LUNDI

6 janvier au 24 février

Régulier et prénatal : 19 h 30 à 20 h 30

Lieu : École Saint-Jacques (115, rue Renaud)

TARIF : 100\$ / personne

YOGA CHAISE

JEUDI

8 septembre au 27 octobre

Pour tous : 14 h à 15 h

Lieu : Chalet des loisirs (263, route Édouard VII)

TARIF : 90\$ / personne

DATE LIMITE INSCRIPTION : 16 décembre 2024

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

programmation hiver 2025

Activités

Date limite d'inscription : le lundi 16 décembre 2024

<input type="checkbox"/> MULTI SPORTS enfants 2 à 5 ans -----	80\$
<input type="checkbox"/> MULTI SPORTS enfants 6 à 12 ans -----	80\$
<input type="checkbox"/> ÉVEIL MUSICAL -----	90\$
<input type="checkbox"/> DANSE EN LIGNE débutant-----	100\$
<input type="checkbox"/> DANSE EN LIGNE novice -----	100\$
<input type="checkbox"/> ZUMBA -----	90\$
<input type="checkbox"/> TECHNOLOGIE Les p'tits débrouillards	95\$
<input type="checkbox"/> YOGA Prénatal ou Régulier-----	100\$
<input type="checkbox"/> YOGA Chaise-----	70\$
<input type="checkbox"/> KARATÉ Débutant -----	90\$
<input type="checkbox"/> KARATÉ Intermédiaire -----	90\$

Total : _____

Réservé à l'administration

NOM COMPLET	
Nom du parent <small>(Multi Sports, Eveil Musical, Techno science et Karate)</small>	
Téléphone(s)	
Courriel	
Adresse	

MODES DE PAIEMENT :

EN PERSONNE AU BUREAU MUNICIPAL, LES MODES DE PAIEMENT SUIVANTS SONT ACCEPTÉS : ARGENT COMPTANT, DÉBIT OU CHÈQUE AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ. VOUS POUVEZ AUSSI TRANSMETTRE UN CHÈQUE (AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ) ET LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION ET LE DÉPOSER DANS LA CHUTE À COURRIER AU 91, RUE PRINCIPALE. Lien pour les inscriptions en ligne plus bas, paiement par carte de crédit.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT :

Si le remboursement est demandé avant le début de l'activité, un remboursement du montant d'inscription total sera émis. Si le remboursement est demandé dans les 3 jours ouvrables suivant le début de l'activité, un remboursement de la moitié du montant de l'inscription sera émis.

Aucun remboursement ne pourra être émis après cette date, sauf dans les cas suivants : (1) la Municipalité annule l'activité (2) sur présentation d'un billet d'un médecin. Le remboursement sera calculé au prorata des cours restants à la session.

INSCRIPTIONS EN LIGNE :

<https://www.qidigo.com/u/Municipalite-Saint-Jacques-le-Mineur/activities/session>



DÉPOUILLEMENT NOËL 2024

DIMANCHE 8 DÉCEMBRE

13 h à 16 h | 263, route Édouard VII

ACTIVITÉS EXTÉRIEURES



-  Prenez une photo avec le père Noël et son lutin
-  Mascotte
-  Maquillage
-  Atelier de décoration
-  Atelier de biscuits
-  Jeux de kermesse
-  Jeu gonflable pour 0- 5 ans
-  Barbes à papa
-  Popcorn
-  Cadeaux pour les enfants inscrits

DOSSIERS SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le Service incendie de Saint-Jacques-le-Mineur est fier de vous annoncer l'arrivée de six nouvelles recrues dans son équipe!

Trois recrues entièrement formées rejoignent dès maintenant nos rangs pour contribuer activement à la sécurité de notre communauté. Trois autres recrues, déjà certifiées comme premiers répondants, débiteront leur formation de pompier en janvier 2025. Ces nouveaux membres reflètent notre engagement à renforcer nos effectifs pour mieux servir les citoyens et assurer une réponse rapide et efficace en cas d'urgence. Nous leur souhaitons la bienvenue et sommes ravis de les accueillir dans notre équipe dévouée. Merci à eux pour leur engagement envers notre communauté !



6 De gauche à droite : Zachary Boulé, Loïc Brassard, Alexandre Ducharme (Directeur) et William Maltais

De gauche à droite : Felix Perron, Alexandre Ducharme (Directeur), Charles-Etienne Marcoux, Simon Tanner

Comité d'entraide de Saint-Jacques-le-Mineur

Chers membres de la communauté,

La guignolée arrive à grand pas. Cette année, elle aura lieu **le dimanche 1er décembre de 10 h à 14 h**.

Le Service de sécurité incendie et les bénévoles passeront à vos portes pour collecter denrée ou argent comptant. Nous sommes conscients que l'inflation affecte tout le monde et qu'il peut être plus difficile de donner. Sachez cependant que même les plus petits dons apportent des sourires et font vivre nos familles les plus démunies tout au long de l'année.

Si vous êtes une personne ou une famille nécessitant un panier de Noël, nous vous invitons à communiquer avec Karine Paiement co-responsable du comité d'entraide de Saint-Jacques-le-Mineur au 514 835-9336. Vous avez jusqu'au 1er décembre.

Merci

Karine Paiement et Marie-Ève Boutin

Radon domiciliaire

Le radon est un gaz radioactif qui provient de l'uranium naturellement présent dans la croûte terrestre. Il se trouve dans le sol, partout à la surface de la Terre. La quantité de radon dans le sol peut varier de façon importante d'un endroit à l'autre. Ce gaz peut aussi se trouver dans les eaux souterraines.

Le radon peut s'infiltrer dans les bâtiments, surtout par les fondations, mais aussi, dans certains cas, par l'eau des puits. Il peut s'accumuler à l'intérieur et atteindre des concentrations qui peuvent entraîner un risque pour la santé. Comme c'est un gaz qui n'a pas d'odeur, de goût ou de couleur, il est impossible de le détecter.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site que le gouvernement du Québec a mis en ligne : <https://www.quebec.ca/habitation-territoire/milieu-de-vie-sain/radon-domiciliaire>

Ateliers Lait Source

Mardi 10 décembre de 9h30 à 12h au CLSC de Saint-Rémi
Introduction au portage et vérification de siège d'auto avec Laurence Dubuc, monitrice de portage et technicienne en sécurité des enfants passagers.

Pour plus d'informations :

<https://www.facebook.com/share/RoVALR2NNn2z4KT3/>

Jeudi 19 décembre de 9h30 à 12h au CLSC de Napierville
L'hygiène et la santé buccodentaire de la naissance à 3 ans avec Claudia Bérubé, hygiéniste dentaire.

Pour plus d'informations :

<https://www.facebook.com/share/D2BLNWK1AXUKhCTg/>

Bibliothèque Saint-Jacques-le-Mineur

89, rue Principale

Heures d'ouvertures régulières

Lundi	13 h à 20 h
Mercredi	13 h à 20 h
Vendredi	13 h à 16 h
Samedi	10 h 30 à 12 h

FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Du samedi 21 décembre au dimanche 5 janvier inclusivement.

CONCOURS | 6 CADEAUX À GAGNER

Participez au concours pour petits et grands, vous avez jusqu'au 20 décembre.

Vous devez vous rendre directement à la bibliothèque lors des heures d'ouverture pour pouvoir participer. La responsable sur place vous donnera tous les détails.

Le tirage aura lieu le 21 décembre 2024.

Bonne chance!



BÉNÉVOLES TOUJOURS RECHERCHÉS

La bibliothèque recherche toujours des bénévoles fiables et engagés, que ce soit pour 2h00 ou + par mois. Donnez votre nom à la bibliothèque.

Friperie La suite des choses

Nouvel horaire

JEUDI | 14 h à 17 h

VENDREDI | 18 h 30 à 21 h

SAMEDI | 9 h à 12 h

Adresse : 144, rue Principale Saint-Édouard



NOUVEL EMPLACEMENT DU BAC DE DONNS à SJLM



93, rue Principale ou anciennement le 95, rue Principale, sur le bord de la rue Principale

VENTE À VENIR

5, 6 et 7 décembre 2024

Vêtements pour garçons et filles grandeur 0-2 ans à 1.00\$ (seulement les vêtements et non les accessoires)



Service d'Action Bénévole Au coeur du jardin

Journée répit pour les proches aidants d'âinés

Lundi 16 décembre entre 9 h et 15 h

Venez rencontrer d'autres personnes comme vous prenant soin d'une personne aînée malade, vous resourcer, vous permettre une journée de répit, apprendre des façons de faire ou attitudes à prendre pour désamorcer des situations conflictuelles.

JOURNÉE GRATUITE

INSCRIPTION OBLIGATOIRE : Ginette Desrochers
450 454-6567, poste 2

9 h Accueil / Café

9 h 30 Conférence "la retraite, la belle affaire pour les aidants naturels"

11 h 30 Dîner sur place (gratuit)

13 h Conférence "La communication adaptée aux personnes à domicile - Le désamorçage de l'escalade"

(*conférencier : Yvon Riendeau du Centre de formation sur mesure)

Vous, proches aidants d'âinés qui aidez et prodiguez des soins à des personnes malades proches, nous voulions vous offrir un coup de pouce pour vos différentes interventions.

Nous savons que vous êtes très sollicités, que votre aide est précieuse et que vous voulez faire pour le mieux, cette journée vous est donc tout adressée, profitez-en!

Sachez que notre organisme, le SAB, offre déjà des services aux proches aidants, alors n'hésitez pas à vous informer ou nous faire part de vos préoccupations.

<https://sabajardin.org/jai-besoin-daide/nos-aines/>

Formation gratuite | Reconnaître les fraudes

QUAND : 3 décembre à 10 h

OÙ : Centre communautaire de Sainte-Clotilde

824, 2e Rang, Sainte-Clotilde-de-Châteauguay, QC J0L 1W0

La Sûreté du Québec vous invite à une formation essentielle pour reconnaître et contrer les principales fraudes ciblant notre communauté. Cette session gratuite et accessible vous permettra de mieux comprendre les tactiques employées par les fraudeurs et d'apprendre à les éviter.

Partie 1 : Découverte des 3 fraudes les plus fréquentes

La fraude amoureuse : quand les escrocs exploitent les sentiments pour tromper leur victime.

La fraude des grands-parents : une arnaque courante qui cible les âinés en exploitant les liens familiaux.

La fraude du faux conseiller : méfiez-vous des personnes prétendant être des experts financiers ou légaux pour obtenir vos informations personnelles.

Partie 2 : Sensibilisation à l'importance du signalement

Nous vous montrerons pourquoi chaque signalement compte et comment agir pour éviter d'autres victimes.

Ne manquez pas cette occasion d'apprendre à vous protéger et à protéger vos proches !



JEUDI 5 DÉCEMBRE 16H30 À 18H30

RENDEZ-VOUS DE LA COMMUNAUTÉ

GARDER SON COEUR D'ENFANT



Au programme :

Les organismes communautaires de la région
La chorale de Daigneau
Diverses prestations et activités



Souper spaghetti

300 repas disponibles

**Contribution volontaire en argent pour la guignolée
de la Saint-Vincent-de-Paul de Napierville**

285, rue de l'Église, Napierville, Québec, JOJ 1L0

Stationnement : au centre communautaire, à l'église ou
stationnement des enseignants derrière l'école sur la rue
St-Alexandre

SÉANCE D'INFORMATION POUR LES PARENTS

la stimulation du langage

CHEZ LES TOUTS-PETITS

Stimulation du langage
chez les 30-60 mois.

Présenté par :

Centre de services
scolaire des
Grandes-Seigneuries
Québec

nick Maison
de Famille
Kateri

Sujets qui seront abordés:

- Les étapes attendues du développement du langage et de la communication
- Les stratégies de stimulation adaptées au niveau de développement
- Les échanges et réponses aux interrogations des parents

Inscription en ligne via le lien suivant :

<https://www.eventbrite.com/e/1091464733399?aff=oddtcreator>



Date: 3 décembre 2024
Heure: 19:00
Lieu: virtuel via TEAMS



Mise à jour : novembre 2021



Service d'Action Bénévole
Au coeur du jardin

NOUVEAU SERVICE
PETITES COMMISSIONS
Saint-Jacques-le-Mineur

Service de petites commissions en voiture pour les personnes autonomes de 50 ans et plus, les jeudis après-midi.

Le conducteur vous ramasse à la maison et vous reconduit une fois les courses terminées. Lieux visités à Napierville :
 Bureau de poste | Caisse Desjardins | Banque | Pharmacies | Épicerie

Coût : 4\$ par personne



Réservation obligatoire le lundi ou mardi avant 16 h
CHANTAL : 450 245-7868

Détails et informations sur le stationnement a la place de l'Église

Pour tous ceux qui empruntent le stationnement à la place de l'Église (autour du parc Bénonie Guérin), merci de respecter ces informations pour que tous aient leur place prévue.

Le stationnement situé au centre communautaire (119, rue Renaud) ne sera pas déneigé cet hiver.





AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

Demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 1200-2018

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée qu'à une séance du conseil municipal qui se tiendra le mardi 17 décembre 2024 à 19 h, le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure concernant la propriété du 115, rue Renaud (lot 2 711 539 du cadastre du Québec) et visant à permettre l'aménagement d'un stationnement avec les caractéristiques suivantes :

- Comprends un total de 34 cases de stationnement, dont 24 sont localisées sur la propriété visée et le reste se situe sur la place de l'Église, alors que le nombre minimal de cases requises pour un bâtiment d'une telle superficie est de 172, soit une case par 25 mètres carrés de superficie de plancher (art. 5.1.5) ;
- Comprends un espace de douze (12) cases de stationnement alors que des îlots de verdure doivent être construits et aménagés par espaces de dix (10) cases de stationnement (art. 5.2.5, alinéa 1, par. 4) ;
- Comprends quatre (4) entrées charretières sur la rue Renaud, alors que la limite est de deux (2) par rue et de trois (3) au total (art. 5.5.1) ;
- Comprends deux entrées charretières qui ont entre elles une distance de 3,4 mètres alors que pour un usage autre que l'habitation, la distance minimale entre deux entrées charretières est de 10 mètres. (art. 5.5.2, alinéa 1) ;
- Comprends trois (3) entrées charretières d'une largeur de 4,5 mètres alors que la largeur minimale pour les entrées charretières de cet usage est de 6 mètres. (art. 5.5.3).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de cette séance.

Pour toutes questions vous pouvez communiquer avec monsieur Alexandre Poirier, coordonnateur à l'aménagement au 450 347-5446, poste 203 ou par courriel au amenagement@sjlm.ca.

Isabelle A

Isabelle Arcoite
Directrice générale et greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

NOUVEAU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE EXERCICES FINANCIERS 2025-2026-2027

PRENEZ AVIS que le rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, devant être en vigueur pour les exercices financiers 2025-2026-2027, a été déposé à mon bureau le 29 octobre 2024, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, aux jours et heures d'ouverture du bureau municipal.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes, sous peine de rejet :

- Être déposée avant le 1er mai 2025;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé (dans un tel cas, le demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi) :
MRC des Jardins-de-Napierville
1767, rue Principale, Saint-Michel, Québec J0L 2J0
- Être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulé « Demande de révision du rôle d'évaluation foncière », lequel est disponible en ligne sur le site de la MRC des Jardins-de-Napierville au www.mrcjardinsdenapierville.ca;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement ADM-124-97 de la MRC des Jardins-de-Napierville et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande (les frais doivent être déposés en même temps que la demande de révision administrative, à défaut de quoi, la demande est réputée ne pas avoir été déposée).

DONNÉ à Saint-Jacques-le-Mineur, Québec, ce 31e jour du mois d'octobre 2024.

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par la municipalité entre 8h00 et 22h00, en ce jour.

Isabelle A

Isabelle Arcoite
Directrice générale et greffière-trésorière